

ARCHIVAGE SECRÉTARIAT D'ÉGLISE - FÉDÉRATION FRANCE-NORD

Durée de conservation des documents selon les modalités suivantes :

Statuts de l'église (association Loi 1905)	A vie
Statuts de l'ACSA (association Loi 1901)	A vie
Registre d'église	A vie
Liste des membres de l'église à l'usage du pasteur / secrétaire et trésorier	A vie (mise à jour régulière)
Liste des membres de l'ACSA à l'usage du pasteur / secrétaire et trésorier	A vie (mise à jour régulière)
Récépissés de déclaration ou modification (liste des dirigeants, etc.) à la Préfecture (ou au Tribunal de Grande Instance pour l'Alsace-Moselle)	A vie
Liste des responsables en fonction	5 ans
Procès-verbaux du comité d'église et du conseil d'administration de l'ACSA	20 ans
Minutes des comités de départements	5 ans
Documents financiers et rapports de trésorerie	Voir document « Durée d'archivage » des trésoriers
Rapports statistiques trimestriels	10 ans
Rapports des assemblées administratives (église et ACSA)	A vie
Documents ou correspondances officielles de l'église/l'ACSA avec : <ul style="list-style-type: none"> - La Fédération, - D'autres organisations et institutions adventistes, - Les églises locales adventistes, - Les organismes civils, religieux, privés, associatifs, etc. 	4 ans 4 ans 4 ans 10 ans
Etat du patrimoine mobilier et immobilier : Les originaux sont remis à la Fédération pour les points suivants : (une copie devant rester à l'église locale)	
Plan de situation des constructions, des installations (EDF, GDF, Chauffage, Évacuation des eaux, etc.)	A vie
Règlement de copropriété, bail de location ou convention de mise à disposition	A jour
Dossiers d'assurances et contrats d'entretien	A jour
Dossiers de réparation, de travaux d'entretien, d'investissement, etc.	10 ans

Les fichiers numériques, listings, documents, procès-verbaux, etc. restent la propriété exclusive de l'église et de l'ACSA locales (pas des responsables). Ils doivent être transmis au secrétaire qui succède au dernier en poste.

Les legs et testaments sont gérés et perçus par la Fédération.